COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE n°2
RPI Saturargues – Vérargues – Saint-Sériès
Vendedi 27 février 2015

Présents (annexe 1) :
- Ecoles : adjoints : Mmes Roulin, Etienne, Dzikowski, Odor, Morlon, Peytavin, Bourdet ; directeurs : MM. Bonnal, Billet, Mme Gaillard.
- Parents : Mme Courseille (co-présidente System'D), Mmes Olive, Barlet-Rousset, Sabaté, Pomedio, Ferrara (déléguées).
- Mairie : Mme Larman (Maire de Saint-Sériès), M. Berna (mairie Saint-Sériès), M. Esteban (maire de Vérargues), Mme Dubayle-Calbano (maire de Saturargues)
- ALAE : directeurs : M. Mur (Saint-Sériès), Mme Guitoger (Vérargues)
- SIVOM : M. Nogaret (président), Mmes Adell et Fernandez (vice-présidentes).

1-Communication SIVOM

a) Inventaire :

Le SIVOM a réalisé un inventaire dans les différentes écoles du RPI (classes et ALAE). Objectif : prendre conscience des besoins spécifiques de chaque site, notamment le renouvellement du mobilier.

Les enseignants regrettent de ne pas avoir été prévenus ni présents le jour de cet inventaire. Ils rappellent que du matériel présent sur les écoles leur appartient personnellement, ou a été acheté par la Coopérative scolaire ou donnés par les parents. Tout n'a pas été financé par le SIVOM.

Par ailleurs, il est rappelé que le bureau de la Direction est un lieu de confidentialité.

Le SIVOM répond qu'il n'y a pas de problème de confiance. Il doit gérer un budget conséquent : 3 écoles, une micro-crèche. M. Esteban précise qu'il est intéressant à l'aide de cet inventaire de faire un point 0.

M. Nogaret regrette de son coté qu'il n'y ait pas eu de retour de l'école de Saint-Sériès sur l'utilisation de la classe mobile. Il explique que de graves anomalies ont été détectées et il y a eu des rectifications à faire.

b) Investissement :

Le SIVOM, au cours d'une précédente réunion, a informé les directeurs d'école que le budget concernant les commandes scolaires serait annualisé de janvier à décembre, avec report du solde de l'année N-1. M. Bonnal demande concrètement comment cela va se passer. Réponse : il faut prendre le nombre d'élèves de septembre 2014 pour définir le budget de la rentrée 2015 ***(annexe 2)***.

Suite à la proposition du SIVOM, les directeurs souhaitent qu'un récapitulatif des investissements réalisés sur chaque site leur soit communiqué chaque année.

M. Bonnal demande qu'une ligne budgétaire soit allouée pour le matériel de sport.

Il n'a pas obtenu de réponse concernant ses demandes d'équipement (tableau blanc, set ultimate, ordinateurs, budget photocopies).

Mme Gaillard désire équiper la cour pour les petits (traçage, jeux pour enfants). Est-ce possible et pour quel montant ?

Le SIVOM rappelle qu'en matière d'investissement aucune dotation n'est ouverte. Cela dépend du vote du budget qui a lieu au mois de mars. C'est à partir de ce moment que l'on peut déclencher une demande d'investissement et que les bons de commandes seront étudiés. Les directeurs feront parvenir au SIVOM les demandes d'investissement émanant des trois écoles.

L'ALAE de Vérargues demande la création d'un code et d'un compte associés à la photocopieuse de l'école afin de faire des photocopies sans demander ni prendre sur le budget des enseignants.

2. Communication avec les parents

Questionnaire :
Les enseignants de Saturargues reviennent sur un questionnaire adressé aux parents. Ils regrettent des questions qu'ils trouvent intrusives : ex. « êtes-vous satisfait des récréations ? ». Dans la rubrique Questions diverses, certains parents se plaignaient de ne pas avoir de bilan de la journée des enfants sur le temps périscolaire. Il est rappelé que le fonctionnement de l'école est différent de celui de la crèche. Les parents sont alertés lorsqu'il y a un souci.

Retards :
Confrontée à des retards successifs, l'école de Saturargues a fait le point avec l'Inspecteur. Après trois retards, les parents peuvent être convoqués chez ce dernier. La situation s'est améliorée.

L'école de Vérargues a mis en place la même procédure. Malgré cela, il y a systématiquement des parents en retard. On a même retrouvé des enfants qui étaient passés par-dessus le portail ! L'ALAE déplore le même problème pour la récupération des enfants.
Le SIVOM propose de faire passer un courrier pour faire signer l'ensemble des partenaires.

Alerte climatique :
Les directeurs d'école se sont réunis afin d'étudier comment relayer l'information transmise par la Préfecture ou l'Inspection académique. Ils demandent aux communes si elles peuvent s'équiper d'une centrale d'alerte directe par SMS.
Les municipalités ont contacté un fournisseur spécialisé qui leur a donné un devis (250 € pour 1000 SMS). Le schéma de diffusion entre les différents acteurs est en cours d'élaboration afin de finaliser cette procédure.

Pour la prochaine Vigilance rouge, si Hérault Transports décide de faire un ramassage scolaire anticipé, avant les horaires normaux de sortie, nous devrons refuser. En effet, en cas de rupture de la chaîne d'information, des enfants pourraient se retrouver seuls au terminus.

Document unique :
Le problème soulevé : la multitude des documents que les parents doivent remplir à la rentrée.
La mairie est responsable de l'inscription des élèves et l'école de leur admission. Il est important de ne pas confondre *Dossier d'inscription* et *Fiche de renseignements* propres à chaque école et nécessaires au fonctionnement des directions.

Projets de fin d'année
- Saturargues : 23 mars, festival cinéma méditerranéen. Projection salle Michel-Galabru « Minuscule ». Le carnaval, mercredi 1er avril, matin. Fête du printemps, un soir après l'école, 30 avril. (à voir) ; une sortie fin d'année est également prévue (en étude).
- Vérargues : sortie cinéma, « Minuscule ». Travail sur l'environnement, le cycle de l'eau. Différentes sorties sont envisagées : tyroliane, carrière de lumière aux Baux de Provence. Les enfants travaillent sur un projet jardinage auquel participent les employés municipaux et sera finalisé par un repas fin juin avec tous les produits du jardin.

- Saint-Séries : juin une semaine de stage canoé-kayak pour les CM2, le matin. Projet arts plastiques avec F. Chevé ; tennis (7 heures) ; futsal ; handball avec tournoi de fin d'année (6 juin) ; association Vidourle pour activités sur maquettes et sorties ; association APIEU, animations sur les énergies.

3. Agents municipaux travaillant sur RPI - travaux

Des travaux d'agrandissement sont prévus pour élargir le parking de Vérargues.
Ecole de Vérargues, suite à des interrogations sur les horaires d'intervention des agents municipaux, une grille mentionnant les amplitudes horaires de chaque agent a été élaborée.
Les directeurs ont appris que les agents municipaux sont évalués selon une grille de notation : ils aimeraient être consultés afin de faire part des constatations de terrain.
La mairie de Vérargues est satisfaite des agents municipaux. Un budget formation leur est alloué. Les critères d'évaluation dont il est question n'ont pas de répercussion sur la progression de leur carrière : tous les agents sont d'ailleurs passés titulaires.

4. Fête des écoles : demandes parents d'élèves et System'D.

Fête prévue le vendredi 19 juin au stade de Vérargues. Matériel à prévoir.
Grande scène.
Une réunion, fin avril, permettra de caler ce que les différents participants feront, le matériel à prévoir, la date butoir pour la bande son...

5. Cantine et effectif

Sur le RPI nous sommes tombés à une moyenne de 24 enfants pour 10 classes.
L'administration va demander aux directeurs les effectifs pour la rentrée prochaine afin d'établir la carte scolaire. Il est important de réactiver la commission des effectifs qui permet d'anticiper sur l'année à venir et les suivantes. La commune donne des renseignements concernant la création de lotissements. Un questionnaire est distribué afin de connaître les inscriptions, les naissances à venir. Cette commission fonctionne bien car les chiffres sont à 95 % justes. Elle permet de présenter à l'administration la liste des enfants à inscrire. C'est un argument concret pour éviter la fermeture d'une classe.

Le SIVOM a été déjà sollicité par le DASEN sur les lotissements en construction. Elle confirme l'intérêt de relancer officiellement cette commission.
Le questionnaire est déjà prêt. Proposition de date de réunion : jeudi 2 avril à Saint-Sériès, afin d'analyser les retours.

6. PEDT

M. Nogaret a demandé quelques minutes afin de présenter le projet éducatif territorial.
L'Etat, à l'aide d'un fonds d'amorçage, a soutenu les communes qui ont mis en place la réforme des rythmes scolaires. Cette aide continue mais devient un fonds de soutien. Il sera attribué aux communes qui élaboreront un PEDT.
Ce dernier définit un cadre partenarial entre les différents acteurs éducatifs et il s'appuie sur une convention. Il crée du lien entre les différents temps scolaires et péri-scolaires (*cf.* PEDT sur Education.gouv).

Feuille de présence conseil d'école commun du RPI le vendredi 27 février 2015

NOM PRENOM	QUALITE/SIGNATURE
BONNAL Olivia	Directeur [signature]
BILLET Eric	Enseignant Vérargues [signature]
MORLON Laurie	Enseignante Vérargues (RS) [signature]
ODOR Aline	enseignante [signature]
GUITOGER LAËTITIA	Directrice de l'ALAE VERARGUES [signature]
ESTEBAN Jean Jacques	Maire de Vérargues
DUBAYLE-CAUSANO Martine	Maire de ~~Vérargues~~ Saturargues
NOGARET Julien	Président SIVOM
ADELL VERONIQUE	Vice-Présidente SIVOM [signature]
[illegible] J Baptiste	Directeur ALAE [signature]
FERNANDEZ ELISABETH	Vice Présidente SIVOM [signature]
OLIVE Hélène	DPE Vérargues [signature]
BARLET-ROUSSET Nelly	DPE Vérargues [signature]
SABATÉ Edwige	DPE Vérargues / St Sériès [signature]
POMEDIO Anne-Laure	DPE Saturargues [signature]
FERRARA Célia	DPE Saturargues [signature]
LARMAN Arlette	Maire St Sériès [signature]
BERNA François	Mairie de St Sériès [signature]
COURSEILLE Anne	Co-présidente Syndicat'D. DPE St Sériès [signature]

PEYTAVIN Anne P.E. TR ZIL Lunel P.S. Saturargues

GAILLARD Laëtitia Enseignante Directrice MS Saturargues

BOURDET Patricia Enseignante MS/GS SATURARGUES P Bourdet

DZIKOWSKI Cathy Enseignante St Sériès

ETIENNE Valérie Enseignante St Sériès

ROULIN Anne Enseignante St Sériès

ANNEXE 2.

p. 1/3

SIVOM du RPSCI
octobre 2014
Saint-Sériès - Saturargues - Vérargues
« Unis pour l'Ecole et la crèche »
2bis rue de l'ancien courrier
34400 Vérargues
Tél : 04.67.54.25.64
sivudurpi@saint-series.com

Vérargues, le 13

Dotations -- mode d'emploi.

Les différentes dotations : nouveautés

Les dotations « fournitures », « projet » ou « Noël » obéissent aux règles suivantes :

- Les budgets sont attribués et communiqués aux directeurs d'école sur une année civile (et non scolaire) à partir des effectifs de la rentrée scolaire de l'année précédente ;
- Les crédits non utilisés une année n sont automatiquement reportés à l'année n+1 ;
- De manière exceptionnelle et après accord du président du SIVOM, un dépassement du budget alloué pourra être envisagé. Le montant du dépassement sera alors déduit de la dotation accordée l'année suivante.

À titre indicatif, pour l'année 2014, la dotation fournitures s'élève à 55€/enfant/an, le dotation projet à 15,24€/enfant/an, la dotation Noël à 2,29€/enfant/an et la dotation photocopieur à 500€/an.

En matière d'investissements, aucune dotation n'est ouverte. Les directeurs d'école peuvent adresser par écrit au SIVOM une liste de projets qu'ils souhaitent réaliser au vu d'éventuels besoins. Cette liste n'a pas valeur de bon de commande, mais sera à l'étude lors de la constitution du budget du SIVOM par les élus du Conseil Syndical. Par soucis de transparence et d'équité, les investissements réalisés l'année n-1 sur chaque site seront communiqués à chaque directeur qui en fera la demande.

Zoom sur la dotation « projet »

Dans le cadre de ses contributions au fonctionnement scolaire, le SIVOM prévoit une dotation par enfant, dite « dotation projet ».

Cette dotation a pour but d'encourager le développement de projets tels les classes transplantées, ou certaines sorties pour les classes de maternelle.

Les modalités d'accès en sont les suivantes :

Cas général :

1 -- les enseignants concernés ou le directeur d'école doit en faire la demande auprès du président du SIVOM.
Cette demande comporte succinctement le type de projet, les dates prévues, la ou les classes concernées.
Cette dotation est engagée à partir du moment où le président du SIVOM fait part de son accord.

2 -- si les dotations de plusieurs sites ou classes sont regroupées au profit du projet d'une seule classe ou d'un seul site, ce principe doit recevoir avis favorable du président du SIVOM, et l'avis du directeur de l'autre site est sollicité.

3 -- la dotation octroyée aux projets est calculée de la manière suivante pour chaque site : montant de la part de dotation « projet » par enfant multipliée par le nombre d'enfants présents le jour de la rentrée.

4 -- le SIVOM concrétise le versement de la dotation « projet » de la manière suivante.
L'enseignant responsable indique au SIVOM les coordonnées du centre d'hébergement envisagé.
Lorsqu'il confirme la réservation auprès de ce centre d'hébergement, il en informe le SIVOM. Le SIVOM passe alors commande auprès du centre d'hébergement, pour le montant de la dotation (si celui-ci est inférieur au coût total de l'hébergement). Le SIVOM procède au règlement à l'issue de l'achèvement du séjour (sur facturation par le centre d'hébergement), du montant commandé par le SIVOM.
La dotation du SIVOM ne peut être engagée comme acompte.
Si le projet ne comporte pas de centre d'hébergement, ou si l'hébergement n'absorbe pas la totalité de la dotation du SIVOM, le type de dépenses couvertes est étudié en relation avec le SIVOM, le principe général restant le même : commande par le SIVOM des parties sur lesquelles il s'engage, paiement après réalisation des prestations, pas d'acompte.

Cas des maternelles.

Les points énoncés ci-dessus en 1, 2 et 3 s'appliquent.
Une liste prévisionnelle des sorties est communiquée au président du SIVOM qui fait part de son accord.
Dans tous les cas, la dotation est engagée jusqu'à concurrence du montant précisé en 3 ci-dessus. Elle porte notamment sur les frais de transport.

Autres éléments concernant à la fois le cas général et les maternelles.

- Il est souhaitable d'inviter le SIVOM à la présentation des travaux de restitution des projets et de lui faire parvenir un exemplaire des supports produits à cette occasion (CD,...).

- La contribution du SIVOM et son engagement se limitent aux points énoncés ci-dessus. Toute autre question doit être préalablement débattue, et tout autre moyen ne constitue en aucun cas une obligation. S'il s'agit de personnel, le SIVOM doit être préalablement sollicité, toute demande directe en direction d'un agent vaudra annulation. Comme sur l'ensemble des sujets, les échanges préalables avec le SIVOM sont particulièrement souhaitables en la matière. La capacité du SIVOM dans ce domaine se limite à la possibilité d'un seul agent dont le choix lui appartient.

- La sécurité du projet est de l'entière responsabilité de l'enseignant organisateur. La contribution du SIVOM à un projet est exclusive d'un quelconque engagement de responsabilité à son niveau. Les questions de sécurité ne peuvent être un élément de discussion concernant les moyens octroyés par le SIVOM.

La dotation « projet », par enfant, du SIVOM, n'est mobilisable que pour autant que le SIVOM décide de l'inscrire à son budget. Lorsqu'elle est inscrite elle ne constitue ni un dû pour le SIVOM, ni un droit automatique pour les enseignants. Sa mobilisation passe par l'application des modalités ci-dessus.

Vous remerciant pour votre compréhension, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes plus cordiales salutations.

Le Président du SIVOM du RPSCI,

Julien NOGARET